

RAPPORT DE POSTES – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nombre de postes pour lesquels le Réseau de transport de la Capitale (RTC) exige la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que le français ou pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable¹

CATÉGORIE D'EMPLOI	EXIGENCE <i>Nbr de postes</i>	SOUHAITABLE <i>Nbr de postes</i>	NON EXIGENCE <i>Nbr de postes</i>
Cadres supérieurs / directeurs	11	10	10
Chefs, gestionnaires, contremaîtres, superviseurs et personnel non syndiqué	16	4	76
Personnel administratif bureau, technique et professionnel	36	5	58
Personnel de l'entretien, chauffeurs, inspecteurs, répartiteurs	0	0	10
	63	19	154

Nombre de postes au plan d'effectifs au 31 décembre 2025 : **1862**

¹ Source : article 20.1 *Charte de la langue française*. L'organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.